Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Publié le
ID : 032-243200508-20230228-D202302280953-DE

communauté de communes
Bastides & Vallons du Gers

Extrait du registre des délibérations
Conseil Communautaire du 28 février 2023 à 19 h à Marciac
(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 22 février 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Pery, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Nicole Pion, Romain Duport, Sandrine Blanchet, Jérôme Ganiot, Yahel Lumbroso, Muriel Devilloni, Marie-Martine Adler, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires suppléants présents (avec voix délibérative) : Patricia Pascal, Julien Tollis

Conseillers communautaires titulaires absents : Gérard Castet (donne pouvoir à Jean-Paul Forment), Monique Persillon (donne pouvoir à Chantal Dubor), Pierre Barnadas (donne pouvoir à Jean-Luc Meillon), Corine Barrère (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Patricia Pascal), Michel Lille (décédé), Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Régis Soubabère, Alain Bertin (donne pouvoir à Maryse Abadie), Franck Arnoux, Carole Arroyo (donne pouvoir à Nicole Pion),

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 38 (46 voix)

Secrétaire de séance : Dominique Dumont

Vote : Unanimité

Code : 20230228/09/5.3

Objet : Désignation de Monsieur Gérard Lurin, 1er Adjoint et conseiller municipal d'Izotges, en remplacement de Madame Elsa Evenisse, 2ème adjointe et conseillère municipale d'Izotges, à la fonction de conseiller communautaire suppléant

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 273-12 du code électoral,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que par courrier reçu le 9 janvier 2023, Monsieur Xavier Brunetière, Préfet du Gers, a été informé de la démission de Madame Elsa EVENISSE, de ses fonctions de 2ème adjointe au maire de la Commune d'Izotges, et de sa volonté de ne pas continuer à exercer son mandat de conseillère municipale,

Considérant qu'en application de l'article L. 2122-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet a accepté cette démission, à compter du 11 janvier 2023.

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Publié le
ID : 032-243200508-20230228-D202302280953-DE

Considérant que Madame Evenisse était également conseillère communautaire suppléante de Monsieur Raluy, Maire d'Izotges, il est proposé, conformément à l'article L. 273-12 du Code électoral et sur avis de Monsieur Raluy, de la remplacer par Monsieur Gérard LURIN, 1er adjoint au maire d'Izotges.

Après en avoir délibéré, les élus communautaires décident à l'unanimité :

- **de valider la proposition formulée en séance et de désigner Monsieur Gérard LURIN, 1er adjoint au Maire d'Izotges, conseiller communautaire suppléant en remplacement de Madame Elsa EVENISSE ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Dominique Dumont

Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON